



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 15967

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se félicite de la décision de la Commission européenne de créer un « groupe d'experts sur la traite des êtres humains ». Celui-ci va permettre une contribution significative dans le cadre des travaux de lutte contre la traite d'êtres humains. Pour composer ce groupe d'experts, il sera fait appel à des personnalités qualifiées et expérimentées. Il demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui préciser les modalités de la contribution française à ces travaux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger la ministre déléguée aux affaires européennes sur les modalités de la contribution française aux travaux du « groupe d'experts sur la traite des êtres humains ». Le « groupe d'experts sur la traite des êtres humains » a été créé par une décision de la Commission en date du 25 mars 2003. Chargé d'assister la Commission sur les initiatives qu'elle pourrait prendre concernant la lutte contre la traite des êtres humains, ce groupe est composé de 20 personnalités qualifiées, nommées en tant qu'experts indépendants sur proposition des États membres et d'organisations internationales, intergouvernementales ou non-gouvernementales. La commission a procédé à la nomination pour une durée d'un an renouvelable de ces 20 experts par décision en date du 27 août 2003. Deux personnalités françaises siègent dans ce groupe : un commissaire divisionnaire, M. Jean-Michel Colombani, et un magistrat, M. Michel Marcus. Ces deux experts participent activement aux travaux du groupe, tel, par exemple, l'avis rendu dans le cadre de la préparation du nouveau programme pluriannuel dans le domaine de la justice et des affaires intérieures adopté par le conseil européen des 4 et 5 novembre derniers, ou la rédaction d'un rapport visant à aider la Commission à lancer de nouvelles propositions concrètes contre la traite des êtres humains. Ce rapport, défini dans la décision du 25 mars 2003 comme l'une des principales missions du groupe, devrait être soumis à la commission au mois de décembre prochain.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15967

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2588

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9901